

Afin de mettre la balance qu'il vous présente à l'abri de cet inconvénient, M. Laborde ajoute au cercle gradué de la balance en usage, qui donne seulement les numéros, un second cercle concentrique au premier et divisé de manière à indiquer les poids correspondants aux finesses. La vérification de l'instrument devient dès lors facile et à la portée de tous les intéressés, qui peuvent s'assurer si l'aiguille constate exactement un poids connu placé dans le plateau de la balance ; s'il en est autrement, l'indicateur a été faussé.

Le troisième cercle gradué que l'on remarque sur l'appareil est destiné au titrage des fils de lin pour lesquels on se sert encore, à tort, du système de numérotage anglais.

La balance modifiée comme nous venons de l'indiquer offre, par conséquent, des avantages sérieux, et se recommande surtout par les garanties de sécurité et de loyauté qu'elle offre aux transactions commerciales.

M. Laborde, déjà encouragé par la Société pour ses ingénieux travaux, continue donc de mériter ses suffrages.

Votre comité des arts mécaniques vous propose, en conséquence, de remercier cet habile constructeur de son intéressante communication, et d'insérer le présent rapport dans votre *Bulletin*.

Votre comité des arts mécaniques émet en même temps le vœu que les balances à échantillonner les fils soient comprises dans les poids et mesures soumis à la surveillance de l'administration, et qu'un exemplaire de ce rapport avec une lettre de votre président soit adressé, dans ce but, à M. le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

Signé ALCAN, rapporteur.

Approuvé en séance, le 26 janvier 1853.

---

#### ARTS ÉCONOMIQUES. — RELIURE.

RAPPORT fait par M. E. de Silvestre, au nom du comité des arts économiques, sur les reliures mobiles de M. Weber, relieur, rue Hautefeuille, 2.

Messieurs, M. Weber a soumis à l'examen de la Société une sorte de reliure mobile applicable aux collections d'estampes, de plans, de cartes géographiques, de dessins, de lettres autographes, commerciales et autres, en un mot de toutes les œuvres artistiques ou littéraires qu'on est dans l'usage de conserver en portefeuille.

La mobilité de la reliure de M. Weber ne consiste que dans la disposition

de certaines pièces de l'intérieur, toute la partie extérieure étant fixe et ayant l'avantage de pouvoir être assimilée, tant pour la forme que pour la solidité, aux reliures ordinaires.

On monte d'abord, sur des onglets d'un papier mince et nerveux, les feuilles simples ou doubles que l'on veut collectionner, puis on les assemble et on serre la masse des onglets entre deux languettes placées à l'intérieur et contre le dos de la reliure. La première de ces languettes, taillée à gorge, est fixée à demeure; la seconde, dont la face comprimante se trouve légèrement arrondie, est entièrement libre. On les serre l'une contre l'autre au moyen de vis tournant dans des écrous métalliques et qui traversent les onglets entaillés préalablement à des distances convenables.

La simplicité de cette opération permet, comme on peut le voir, de mettre aisément en reliure telle quantité de feuilles qu'on voudra, depuis une seule jusqu'à une limite marquée par la grosseur du volume. On voit combien il est facile d'en ajouter, d'en ôter, d'en déplacer, sans dommage ni perte sensible de temps. On comprend surtout combien ce genre de reliure est utilement applicable aux collections destinées à être chaque jour examinées, feuilletées, étudiées et augmentées. Aussi les grands établissements publics, tels que la Bibliothèque impériale, le Muséum d'histoire naturelle, la bibliothèque de la faculté de médecine et d'autres encore, se sont-ils empressés de l'adopter pour la conservation de leurs collections.

Votre comité, Messieurs, après avoir attentivement comparé la reliure mobile de M. *Weber* avec celles qui, précédemment, avaient été faites dans le même but, a reconnu qu'elle présentait des avantages réels. Ce jugement, qu'on pourrait déjà considérer comme sanctionné par l'expérience, est aussi celui des savants et des artistes de mérite qui dirigent les établissements ci-dessus mentionnés, et que votre comité, en cette circonstance, a cru devoir consulter. Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Messieurs, de remercier M. *Weber* de sa communication et d'autoriser l'insertion du présent rapport dans le *Bulletin*.

Signé E. DE SILVESTRE, rapporteur.

Approuvé en séance, le 26 janvier 1853.

RAPPORT fait par M. E. de Silvestre, au nom du comité des arts économiques, sur une cannelle aërifère de M. Cheval, à Raismes (Nord).

Messieurs, on vous a déjà communiqué divers instruments destinés au même but, celui de permettre l'introduction de l'air dans un vase clos au fur et à mesure que s'en échappe le liquide qui s'y trouve contenu.

Le nouvel appareil que vous présente M. Cheval diffère peu d'un de ceux qui l'ont précédé et qui est décrit dans plusieurs recueils, et notamment dans le *Manuel du sommelier*. Ce qui le distingue de ce dernier, c'est que le tuyau qui sert au passage de l'air dans la partie supérieure du vase est formé de caoutchouc au lieu de l'être de métal. Le comité considère que ce changement, si simple qu'il paraisse, est un perfectionnement qui n'est pas sans importance, puisque 1° la nouvelle cannelle peut être appliquée aux fûts des grandeurs les plus variables; 2° le fausset pouvant s'adapter à la partie la plus élevée du fût, à côté de la bonde si l'on veut, l'air s'introduit dans la capacité sans passer à travers le liquide et sans, par conséquent, le troubler; 3° enfin le bas prix de la matière qui forme le tuyau permet de livrer l'instrument à un prix moins élevé que les autres cannelles aërifères du même genre.

Il est bon d'ajouter que l'appareil de M. Cheval a fonctionné avec succès en présence des membres du dernier congrès de Valenciennes, et que, à cette occasion, notre président, M. Dumas, a engagé l'auteur à soumettre son invention à l'examen de la Société.

Votre comité, Messieurs, pense que M. Cheval a rendu un véritable service à l'industrie de détail des liquides; il vous propose, en conséquence, de le remercier de sa communication et d'ordonner l'insertion du présent rapport dans le *Bulletin*.

Signé E. DE SILVESTRE, rapporteur.

Approuvé en séance, le 26 janvier 1853.

---

#### BEAUX-ARTS. — OUVRAGES NOUVEAUX.

RAPPORT fait par M. Salvétat, au nom de la commission permanente des beaux-arts appliqués à l'industrie, sur l'ouvrage intitulé, les Arts et l'Industrie, dessiné par M. Hoffmann, et présenté par MM. Gide et J. Baudry.

Messieurs, vous avez renvoyé à l'examen de la commission permanente des beaux-arts appliqués à l'industrie, la publication ayant pour titre, les Cinquante-deuxième année. Janvier 1853.